

Nom - Prénom N° Etudiant

Tél. Email(prenom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Etudiant redoublant : oui ☐ non ☐

Enseignements	Choix	Semestres	ECTS	CM	TD	Evaluations		Seuil de compensation
						Session 1	Session 2	
BCC1. Maîtriser les fondamentaux du droit social			43	230	75			10/20
Droit des relations collectives de travail		1	7	30	15	ECT	ET	7/20
Droit de l'emploi		1	5	30		ET	ET	7/20
Histoire du droit du travail		1	3	30		ET	ET	7/20
Droit spécial des sociétés		1	7	30	15	ECT	ET	7/20
Droit de la protection sociale		2	7	30	15	ECT	ET	7/20
Droit du travail approfondi : relations individuelles de travail		2	7	30	15	ECT	ET	7/20
Droit social international et européen		2	5	20		ET	ET	7/20
Applications professionnelles du droit social*		2		30				
Labour Law		2	2		15	ECI		7/20
BCC2. Comprendre l'environnement économique et juridique de l'entreprise			17	146				10/20
Droit civil : contrats spéciaux		1	4	30		ET	ET	7/20
Droit pénal des affaires		1	4	30		ET	ET	7/20
Droit commercial 2 : Entreprises en difficulté		2	4	30		ET	ET	7/20
Gestion financière et contrôle interne		2	3	30		ET	ET	7/20
Actualités sociales*		2		6				
UE Libre		2	2	20		En fonction de l'UE	En fonction de l'UE	7/20
Total annuel			60	376	75			

* La présence en cours et aux séminaires ou conférences, est obligatoire.

Modalités de contrôle des connaissances

ECT : Evaluation continue et terminale :

- Session 1 : 50% note contrôle continu + 50% note examen de fin de semestre.
- Session 2 : 100% note d'examen de session 2.

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.

BCC : bloc de compétences et de connaissances

Conditions de validation de l'année de Master 1 :

- Chaque BCC doit être validé (moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et résultat « Admis »),
- Pas de compensation entre les BCC ;
- La compensation des UE est possible au sein de chaque BCC ;
- La présence en cours et aux séminaires ou conférences, est obligatoire ;

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative à l'université Paris-Saclay) et avoir pris connaissance du [Règlement des études](#) ainsi que des [modalités*](#) particulières applicables à ce contrat [pédagogique](#) consultables sur le site.

Date et signature de l'étudiant